

que, devant ces considérations, les députés voudront accorder leur consentement unanime pour permettre au député de terminer sa déclaration et aussi permettre au parti créditiste de faire une déclaration.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, je puis résumer en deux phrases ce que j'ai à dire. La première est qu'à mon avis, les directives invisibles, dont le premier ministre (M. Trudeau) insiste pour dire qu'elles n'existent pas, mais dont les négociateurs qui siègent avec les employés affirment l'existence, ne devraient pas se perpétuer à moins que le gouvernement ne soit disposé à garantir aux employés qu'ils recevront une sorte de protection en matière de prix, de loyers, et des taux d'intérêt. L'autre chose que je veux dire, c'est que le président du Conseil du Trésor mérite qu'on le félicite d'avoir réussi à conclure, une entente.

[Français]

**M. Gérard Laprise (Abitibi):** Monsieur l'Orateur, nous sommes très satisfaits, nous aussi, de l'annonce du président du Conseil du

Trésor (M. Drury). Je crois que ces négociations ont été bien menées. Nous devons féliciter, nous aussi, les deux parties et nous croyons que c'était la façon la plus économique de régler le différend.

[Traduction]

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Vu les circonstances, je présume que les honorables députés préféreront ne pas étudier la motion dont le chef de l'opposition (M. Stanfield) a donné avis. Dans ce cas, j'inviterais le chef de l'opposition à la retirer.

**L'hon. M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, à moins que tous les députés disent à l'unanimité que nous pourrions changer le sujet de la motion, comme elle n'est plus utile, je suis heureux de la retirer.

**M. l'Orateur:** Comme il est passé 6 heures, la Chambre s'ajourne jusqu'à demain à 2 heures de l'après-midi.

(A 6 h. 07, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

---